



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME # 130-2022, 131-2022, 132-2022, 133-2021, 134-2021, 135-2021 ET RÉSUMÉ DU PLAN D'URBANISME

AVIS PUBLIC, est, par la présente, donnée par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, à toutes les personnes intéressées de la municipalité de Frelighsburg :

QUE dans le cadre de la révision quinquennale, les règlements titrés suivants :

- Plan d'urbanisme # 130-2022;
- Règlement sur le zonage # 131-2022;
- Règlement sur le lotissement #132-2022;
- Règlement de construction #133-2021;
- Règlement sur les permis et certificat # 134-2021;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) # 135-2021;

aux fins de remplacer respectivement les règlements suivants : Plan d'urbanisme # 123-2010, Règlement sur le zonage # 124-2010, Règlement sur le lotissement #125-2010, Règlement de construction #126-2010, # Règlement sur les permis et certificat # 127-2010, Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) # 116-04-00 de même que leurs amendements, ont reçu les approbations suivantes :

Adoption par le conseil municipal le 6 décembre 2021 des règlements :

- Règlement de construction #133-2021;
- Règlement sur les permis et certificat # 134-2021;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) # 135-2021;

Adoption par le conseil municipal le 7 mars 2022 des règlements :

- Plan d'urbanisme # 130-2022;
- Règlement sur le zonage # 131-2022;
- Règlement sur le lotissement #132-2022;

Approbation par la MRC de Brome-Missisquoi le 15 mars 2022;

Approbation des personnes habiles à voter des règlements sur le zonage # 131-2022 et du règlement sur le lotissement #132-2022 le 22 avril 2022;

Certificats de conformité délivrés par la MRC de Brome-Missisquoi le 17 mai 2022.

L'information complète concernant le plan et les règlements d'urbanisme est présentée dans les versions officielles des règlements accessibles au www.frelighsburg.ca.

QUE ces règlements concernent l'ensemble de la Municipalité de Frelighsburg, entrent en vigueur à compter du 27 juin 2022 et peuvent être consultés durant les heures régulières de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Anne Pouleur

Greffière & trésorière adjointe